

### Fiche 1 : le calendrier budgétaire

15 avril 2024	Date limite de vote du budget primitif 2024.
30 avril 2024	Date limite de transmission au représentant de l'État du budget primitif 2024.
30 juin 2024	Date limite de vote du compte administratif 2023 ou du compte financier unique 2023.
15 juillet 2024	Date limite de transmission au représentant de l'État : - du compte administratif 2023, accompagné du compte de gestion ; - du compte financier unique 2023.
31 décembre 2024	Clôture de l'exercice 2024. Date limite pour adopter et transmettre les décisions modificatives permettant d'ajuster les crédits d'investissement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre 2024.
21 janvier 2025	Date limite d'adoption des décisions modificatives permettant d'ajuster les crédits de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre 2024 et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections et entre les deux sections du budget 2024.
26 janvier 2025	Date limite de transmission en préfecture des décisions modificatives permettant d'ajuster les crédits de fonctionnement et d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre.
31 janvier 2025	Date limite de mandatement et d'émission des titres de recettes pour les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et les opérations d'ordre de l'exercice 2024.

**Ce calendrier s'applique aux communes, aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, aux caisses des écoles, aux régies communales et intercommunales, aux établissements publics de coopération intercommunale et aux syndicats mixtes.**